

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 8
Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois le 9 juin à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. François LE COTILLEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2023

PRÉSENTS : François LE COTILLEC - Philippe FLOHIC - Pierrick EZAN - Alain LAVACHERIE - Georges ALBOUY - Maryline JEGARD - Marine BARDOU - Anne Du BOISBAUDRY

ABSENTS EXCUSES : Armelle LE FOURNIER pouvoir à Marine BARDOU - Michèle BELLEGO pouvoir à François LE COTILLEC - Patrick AVALLE pouvoir à Pierrick EZAN - Nathalie CHOQUIER GUILBAUD pouvoir à Philippe FLOHIC - Christina CARBONNET SUEUR pouvoir à Maryline JEGARD - Eric GUILLOU pouvoir à Alain LAVACHERIE

ABSENTS : Rozenn ANTHOINE

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Marine BARDOU

Avant l'ouverture de la séance de conseil, les élus ont pu entendre un retour sur les aventures sportives de l'équipe soutenue en 2021 : Adélie Bertin et Elouan Barnaud en NACRA 15
Elouan nous rappelle que ce soutien financier leur a permis aussi de bénéficier d'une couverture médiatique leur permettant d'obtenir d'autres subventions
Pendant deux ans ces deux sportifs ont enchaîné les championnats (France, Europe et mondiaux)
De bons résultats sont venus couronner ces deux ans d'entraînement de ce duo : 5^{ème}/53 au championnat d'Europe et 10^{ème} au championnat mondial ! Bravo à eux deux
Adélie poursuit l'aventure en NACRA et Elouan s'entraîne en DIAM 24 à Saint Philibert en rêvant à un projet de mini 6.50...

Ouverture de la séance à 19h20

Appel nominal

1) Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 22/05/2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-038 : ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LE COLLEGE DES ELECTEURS DES SENATORIALES

RAPPORTEUR : François Le Cotillec

Les conseils municipaux sont convoqués le 9 juin 2023 par décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

L'arrêté préfectoral du 9 mai 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à désigner ou à élire, prévoit par son article 3 :

Dans les communes de 1000 habitants ou plus les délégués et suppléants sont élus simultanément sur une même liste, composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

En application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

M. Georges Albouy

M. Philippe Flohic
Mme Christina Sueur
Mme Maryline Jegard

Les membres du conseil qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (art. L.O. 286-1 du code électoral).

Les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers à l'Assemblée de Martinique, conseillers territoriaux de Saint-Pierre-et-Miquelon ou membres d'une des assemblées de province de Nouvelle-Calédonie peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287, L. 445 et L. 556 du code électoral).

Les délégués sont élus, dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants, parmi les membres du conseil municipal, et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire 3délégués et 3 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués (ou délégués supplémentaires) et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Vu le code électoral

Vu l'arrêté préfectoral du 9 mai 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à désigner ou à élire,

Le conseil, sous présidence du maire, et devant les secrétaires cités ci-dessus ont voté à bulletin secret comme suit :

- **Liste Sant Filibert 1 12 voix pour – 2 votes blancs**

Sont ainsi élus :

Nom	mandat
Marine Bardou	déléguée
François Le Cotillec	délégué
Armelle Le Fournier	déléguée
Philippe Flohic	délégué suppléant
Christina Carbonnet Sueur	déléguée suppléante
Alain Lavacherie	délégué suppléant

DÉLIBÉRATION N° 2023-039 : DECISION MODIFICATIVE N°1/2023 BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : François Le Cotillec

Au cours de l'année, il est parfois nécessaire de modifier les crédits inscrits lors du vote du budget primitif en avril. Ainsi, il est proposé d'adopter la décision modificative n°1/2023 sur le budget principal pour les raisons suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

- Augmenter de 2000 € les crédits au compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) afin d'anticiper de futures annulations de titres (en cas de double règlement ou de recours contentieux par exemple),

- Augmenter de 150 € les crédits au compte 6817 (dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants) suite à une demande du Trésor public. Cette augmentation doit permettre d'anticiper une éventuelle insolvabilité de nos créanciers,
- Diminuer de 2150 € les crédits au compte 022 (dépenses imprévues de fonctionnement)

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

- Augmenter de 11 000 € les crédits au compte 1021 (dotations) afin de régulariser des opérations de 2011 concernant Morbihan Energies. La somme de 10 403,07 € demeure en attente sur un compte provisoire du Trésor public. Ce dernier nous demande de régulariser la situation cette année. Il s'agit simplement d'une écriture comptable. Il n'y a pas de mouvement financier entre la Commune et Morbihan Energies.

RECETTES

- Augmenter de 11 000 € les crédits au compte 2764 (créances sur les particuliers) pour équilibrer l'opération décrite plus haut au compte 1021.

*A. Lavacherie se demande si le terme de créancier est bien adapté
Monsieur le maire lui répond qu'en effet il s'agit en finances publiques des créances de particuliers, mais que ce terme peut être lu « débiteurs » pour davantage de clarté.*

Vu le CGCT

Le conseil, par un vote à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n°1/2023 sur le budget principal telle que détaillée ci-dessous :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6817 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	150,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	150,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 150,00 €	2 150,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-1021 : Dotation	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2764 : Créances sur des particuliers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €
TOTAL R 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	11 000,00 €
Total Général		11 000,00 €		11 000,00 €

DÉLIBÉRATION N° 2023-040 : DROIT DE PLACE : TARIFS POUR LES CIRQUES

Rapporteur : François Le Cotillec

La commune a été approchée par un cirque qui va se produire les 25 et 26 juillet prochains. Les tarifs votés en 2021 ne comportent pas de droits de place pour chapiteau aussi, il y a lieu de délibérer en ce sens

*Le maire et M. Bardou précisent que ce cirque est une organisation familiale qui reprend son activité Ils seront installés au stade et, conformément à l'engagement de la commune ne compte pas d'animaux sauvages
A du Boibaudry dit qu'il faudrait vérifier s'il n'y a pas de cirque à Crach en même temps*

Vu le CGCT

Le conseil, par un vote à l'unanimité,

- Fixe les tarifs comme suit :

Droits de place chapiteaux :

Cirque petit chapiteau (jusqu'à 200 m2) : 70 euros

Cirque grand chapiteau (à partir de 201 m2) : 150 euros

- Autorise Monsieur le maire à mettre en œuvre cette délibération

DÉLIBÉRATION N° 2023-041 : AVANCEMENT DE GRADE : FIXATION DU TAUX PROMUS/PROMOUVABLES

Rapporteur : François Le Cotillec

Il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial (remplaçant du Comité Technique), le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%)

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade

M. le maire rappelle qu'il ne s'agit que de décider du taux à retenir (nombre de candidats à l'avancement de grade/ nombre autorisé par le conseil), l'avancement de grade étant quant à lui une prérogative du maire

Vu les articles L522-16 à L522-37 du Code Général de la Fonction Publique

Vu le tableau des promouvables à l'avancement de grade

Le conseil, par un vote à l'unanimité

- Fixe le taux de promotion à 100 %, ratio commun pour tous les grades d'avancements de l'année 2023 soit le tableau suivant :

Grade	Taux de promotion
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %

DÉLIBÉRATION N° 2023-042 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL EN FAVEUR DE L'UFCV

Rapporteur : François Le Cotillec

Le 22 novembre 2022, les communes de SAINT-PHILIBERT et LOCMARIAQUER ont confié par délégation de service public les activités enfance et jeunesse à l'UFCV.

Pour permettre à cette dernière d'exercer cette mission il est cependant nécessaire de lui mettre à disposition certains agents communaux. Cela passe par la conclusion d'une convention de mise à disposition (**annexe 2**).

Pour la commune de SAINT-PHILIBERT cela concerne les agents suivants :

- Un adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe : 536,50 heures en 2022-2023
- Un ASTEM principal de 1^{ère} classe : 240,50 heures en 2022-2023

Soit un total prévisionnel de 777 heures. Lors de chaque rentrée scolaire, les heures prévisionnelles seront revues.

VU le code général de la fonction publique

Le conseil, par un vote à l'unanimité :

- **Approuve la convention de mise à disposition du personnel de la commune de SAINT-PHILIBERT vers l'UFCV pour l'exercice des activités enfance et jeunesse.**
- **Autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette convention**

DÉLIBÉRATION N° 2023-043 : DENOMINATION DE LA CALE DE PORT DEUN ET DU STADE

Rapporteur : François Le Cotillec

La dénomination des voies et des équipements publics est une mission essentielle qui permet d'inscrire dans le temps long l'histoire et les mémoires qui font et feront les identités de la commune.

Mike Birch est entré dans la légende en 1978 en remportant la 1^{ère} route du Rhum, à bord de l'Olympus petit multicoque, plan de Walter Greene, à toute vitesse et avec 98 secondes d'avance sur le monocoque KRITER V.

En 2006, il est le parrain tout naturel et ému de « Switch » sistership de l'Olympus, un ACAPELLA entièrement reconstruit par Charlie Capelle sur son chantier de Saint Philibert.

Résolument maritime, la commune de Saint Philibert souhaite honorer la mémoire de ce grand marin, Mike Birch, qui s'est éteint en Bretagne, le 26 octobre 2022 et propose de nommer la cale de Port deun :

« Cale Mike Birch »

Yvette et Yannick Laurent ont dédié leurs vies au bénévolat sur la commune.

En 1939, Yannick Laurent s'est investi dans le foot, en gérant le club Saint Philbertain.

Plus tard, conseiller municipal, il proposera de créer le terrain de foot : celui-ci sera inauguré en 1978.

Une association « ESSP FOOT » sera créée en 1996, dont il assurera le secrétariat puis la présidence de jusqu'en 2005... et pendant ce temps-là, Yvette tout aussi dévouée au collectif se chargera notamment de laver les maillots de l'équipe.

Très sensible à la qualité de vie de la population Saint Philibertaine, notamment grâce aux associations, il est proposé de nommer le stade de foot

« Stade Yvette et Yannick Laurent »

en hommage à leur passion pour la commune.

Marine Bardou rappelle que Mike Birch a vécu à Kernivilit et le maire précise qu'il a été skipper du bateau La Trinitaine

Il avait beaucoup d'affection pour Saint Philibert comme le rappelle son épouse, France Birch La cérémonie aura lieu probablement en septembre 2024, avec sa famille, Charlie Capelle et de nombreux skippers qui l'ont côtoyé

Monsieur Flohic demande si ce ne serait pas plus favorable au printemps : monsieur le maire répond par la négative trop d'usagers de la cale à cette époque

S'agissant d'Yvette et Yannick Laurent, il est rappelé qu'ils ont fait beaucoup pour la commune Messieurs Flohic et Lavacherie rappellent par exemple l'épisode des « 1000 clubs » porté par Monsieur Laurent qui avait vu un bâtiment en kit livré sur la commune

Outre le foot, ils ont aussi été à l'origine de la création de l'école de voile, Mme Laurent se chargeant de l'administratif et de l'intendance,

Marine Bardou et Monsieur le maire racontent encore leur implication sur le patrimoine communal, la création de l'association Dasson par Yannick Laurent, etc..

Monsieur Albouy se souvient que lorsqu'il commençait à parler on ne savait plus quand il s'arrêterait...

Monsieur Flohic précise que les sœurs de Monsieur Laurent sont enchantées et touchées par cette attention

Vu le CGCT,

Le conseil, par un vote à l'unanimité :

- valide le choix de nom de la cale de Port Deun : « Cale Mike Birch »

- valide le choix de nom pour le stade « Yvette et Yannick Laurent »

QUESTIONS DIVERSES

1) Mutation du policier municipal

2) Mise en place de « L'outil en main »

Monsieur Flohic indique que Jean Michel Barbé, pour l'UFCV et dans le cadre de la délégation de service public, va piloter la mise en place de l'association l'outil en main

Pour rappel, il s'agit d'un dispositif permettant aux enfants de 9 à 14 ans de découvrir des métiers manuels

Cette découverte se fait par des bénévoles (retraités ou personnes ayant des disponibilités régulières)

Mme du Boisbaudry rappelle que les objets réalisés par les enfants avaient été présentés au conseil et étaient de qualité

Elle connaît par ailleurs une couturière que cela pourrait intéresser

Aujourd'hui, la première étape est de rechercher des bénévoles :

- pour gérer une association
- susceptibles de partager leur métier ou passion

3) Déchets

Marine Bardou fait un point sur le nouveau dispositif de ramassage des déchets en cours de déploiement sur Saint Philibert : cet été sera un test .. surtout pour le jaune puisque nous allons davantage recycler les plastiques

Monsieur Albouy indique que les syndicats sont un peu inquiets car il n'est pas pour le moment prévu d'augmenter le nombre de passages

Maryline Jégard demande si la distribution des nouveaux bacs concerne aussi les résidences secondaires

On attend le calendrier d'AQTA

4) Journée de l'eau

Marine Bardou et Alain Lavacherie reviennent sur la journée de l'eau qui s'est déroulée le 31 mai dernier

Organisée par la commune et animée par Blue Print, cette journée a été l'occasion de rassembler élus, représentants d'associations, techniciens et intervenants sur les problématiques de l'eau

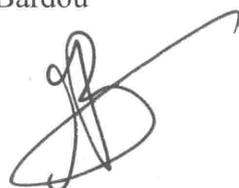
La journée a démarré par une fresque de l'eau, puis une balade pour découvrir : l'échelle de marées, les ruisseaux, les observations du SDIS quant au risque incendie, les économies d'eau autour de l'exemple du camping de Kerarno et de Aqta, les méthodes de travail des espaces verts de la commune pour un jardinage économe en eau, et s'est terminée par un échange avec un ostréiculteur avec une dégustation d'huîtres.

Mme du Boisbaudry en profite pour demander ce qui était prévu suite aux incendies de l'an dernier : Mme Bardou répond que la commune travaille avec le conservatoire du littoral sur un Schéma d'Intention Paysagère qui prendra en compte le risque incendies

Elle ajoute que les terrains qui ne sont pas entretenus sont ceux de particuliers et non ceux du conservatoire du littoral ;

Fin de la séance à 20h25

La Secrétaire de séance
Marine Bardou



Le Maire
François LE COFFRE

